ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)

CP 85, 1083 Mézières

www.asij.ch



Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 30 octobre 2019, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

- 1. Assermenté Madame Brigitte Gremillet, déléguée de Montpreveyres.
- 2. Nommé Madame Lara Graz de Savigny, en tant que représentante du quart autorité au Conseil d'Établissement.
- 3. Adopté le préavis 05/19 Demande de crédit de construction de CHF 37'500'000 TTC pour la construction du complexe scolaire Gustave Roud sur le site de Carrouge, commune de Jorat-Mézières, UAPE, salle de gym triple, abri PC et parking. *

Au nom du Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Bernard Perret Président

Fabienne Blanc Secrétaire

^{*} Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,